

PETR DU PAYS DE RETZ

DELIBERATION

Séance du 29 novembre 2021

Préfecture de la Loire-Atlantique
ARRIVÉ le

20 DEC. 2021

SGCD - Courrier

Date de la convocation du Comité syndical: 22 novembre 2021
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 28
Nombre de votants : 32

L'an deux mil vingt, le 29 novembre à neuf heures trente, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont assemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de M. MORILLEAU, Président.

Etaients présents : Mmes Pascale BRIAND, Nadège PLACE, M. Jean-Michel BRARD, Claude CAUDAL, Edgar BARBE, Bernard MORILLEAU, Patrick GILLET, Jacques MALHOMME de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Mmes Marie-Line BOUSSEAU, Sylvie GAUTREAU, Florie LESAGE, M. Jean Pierre AUDELIN, Raymond CHARBONNIER, Yannick MOREZ, Michel OLLIVIER la Communauté de Communs de Sud Estuaire, Mme Laetitia PELTIER, M. Thierry GRASSINEAU, Claude NAUD, Laurent ROBIN, de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique, Mme Sandrine LELIEVRE, M. Michel AURAY, Patrick BERTIN, Bernard COUDRIAU, Yannick FETIVEAU, Serge HEGRON, Frédéric LAUNAY, Christophe LEGLAND, Jean-Yves MARNIER de la Communauté de Commune de Grand-Lieu.

Etaients excusés : Mmes Claire HUGUES (pouvoir à M. E. BARBE), Séverine MARCHAND (pouvoir à Mme BRIAND), Christiane VAN GOETHEM (pouvoir à JM BRARD), M. Jacky DROUET, Jean Bernard FERRER, Pierre MARTIN, Jacques PRIEUR, Rémy ROHRBACH de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, M. Roch CHERAUD de la Communauté de Communs de Sud Estuaire, Mme Laura GLASS de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique, M. Johann BOBLIN (pouvoir donné à S. HEGRON) de la Communauté de Commune de Grand-Lieu.

XXXXXXXXXX

OBJET : CONVENTIONS FINANCIERES AVEC LES COMMUNES DANS LE CADRE DU PAT – ACCOMPAGNEMENT RESTAURATION COLLECTIVE

Le 1^{er} février 2021, le comité syndical a validé la candidature du PETR à l'AAP régional « Projet Alimentaire Territorial » pour la deuxième fois après une première candidature en 2018.

En outre, le PETR a candidaté en avril 2021 pour demander la labélisation de son PAT par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, permettant, entre autres, aux projets privés et publics du Pays de Retz de candidater dans le cadre du plan de relance.

Le comité syndical du PETR a par ailleurs validé le plan d'actions du PAT du Pays de Retz le 29 juin dernier autour des 5 enjeux prioritaires suivants :

Enjeu 1 – SOCIAL : Rendre l'alimentation de qualité et de proximité accessible à toutes et tous et limiter le gaspillage alimentaire

Enjeu 2 – ENVIRONNEMENT : Inscrire l'agriculture dans la transition climatique et dans les enjeux de santé publique

Enjeu 3 – ECONOMIE : Faciliter les débouchés aux producteur-rices et l'accessibilité aux mangeur-ses

Enjeu 4 – NUTRITION/SANTE : Sensibiliser l'ensemble des mangeur-ses à une alimentation saine et durable

XXXXXXXXXX

Enjeu 5 – URBANISME/AMENAGEMENT : Pérenniser le foncier et les activités agricoles et profiter du renouvellement des exploitants pour impulser de nouvelles dynamiques

Considérant la réponse favorable obtenue dans le cadre de l'AAP PAT Régional (49 500 € de subventions) et celle du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation labélisant le PAT du Pays de Retz et comme le prévoyait la candidature validée par le comité syndical, le soutien du PETR aux démarches communales (dans la limite d'un budget de 22 000 €) en matière de restauration scolaire nécessite d'être encadrée.

Pour rappel, l'ensemble des communes du PETR ont été approchées en décembre 2020 pour faire remonter leur souhait d'être accompagnées dans une démarche de progrès par des structures telles que le CPIE, Campus Fertile, le GAB, etc., sur un ou plusieurs des volets suivants :

- approvisionnement local, de qualité et de saison,
- qualité nutritionnelle,
- lutte contre le gaspillage alimentaire,
- éducation alimentaire.

Afin d'être en accord avec les règles de comptabilité publique, il convient de valider le montant du soutien du PETR aux communes, d'en conditionner les modalités et de lister ces dernières.

Il est proposé les modalités de soutien financier suivantes :

- Montant de subvention plafonné à 2000 € / commune sur présentation d'un devis de prestation attestant du contenu de l'accompagnement et de sa conformité avec les objectifs validés du PAT ;
- La subvention est directement versée à la commune et donne lieu à une convention entre le PETR et la commune

A ce jour, sous réserve de confirmation de leur part, les communes suivantes se sont positionnées pour un accompagnement entre 2021 et 2023 :

- Saint-Mars-de-Coutais
- Chauvé
- Préfailles
- Sainte-Pazanne
- La Chevrolière
- Le Bignon
- Machecoul
- Touvois

Entendu l'exposé du Président,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE** le principe d'une aide de 2000 € maximum par commune du PETR selon les modalités précisées dans la présente délibération et dans la limite de 11 communes au regard du budget prévu (22 000 € au total).
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions avec les communes mentionnées ci-dessus,

Préfecture de la Loire-Atlantique
ARRIVÉ le

20 DEC. 2021

SGCD - Courrier

Publication effectuée le
Le Président,
Bernard MORILLEAU

PETR du Pays de Retz
44270 MACHECOUL